



HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix net vendeur	honoraires d'agence TTC
5 % au-delà de 500 000 €	
De 350 001 à 500 000 €	5 %
De 160 001 à 350 000 €	5.5 %
De 100 001 à 160 000 €	6 %
De 0 € à 100 000 €	6.5 %

Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur et sont à ajouter au prix net vendeur.

- Les agents immobiliers sont soumis aux dispositions générales d'information du consommateur prévues au Code de la consommation, et précisées par l'arrêté du 29 juin 1990 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières.